

LETTRE PASTORALE
DE
MGR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL
SUR LA JUSTICE

PAUL BRUCHESI, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique,
archevêque de Montréal.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à
tous les fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en
Notre-Seigneur.

Nos très chers frères,

L'Eglise de Jésus-Christ est la gardienne suprême et l'interprète autorisé de la loi morale et des préceptes évangéliques. C'est au pape et aux évêques qu'il appartient de déterminer ce que cette loi et ces préceptes exigent, de signaler les erreurs qui faussent les consciences, de stigmatiser les désordres qui ébranlent la confiance publique et qui troublent le fonctionnement général de la société. L'ordre social repose sur les devoirs de religion qui règlent nos rapports avec Dieu et sur les devoirs de justice qui gouvernent nos relations avec nos semblables. Là où règne la foi et où fleurit la justice, les peuples trouvent dans un travail paisible et dans le développement normal de leurs ressources un principe fécond de richesses et une source inépuisable de joies solides et sereines. C'est pour eux la sécurité, la prospérité, la stabilité. « La justice, dit l'Esprit-Saint, élève les nations ». (1) D'autre part, « le péché rend les peuples malheureux ». (2) Rien, en effet, ne contribue davantage à désorienter l'âme populaire et à désorganiser tout le corps social que la déchéance de la foi et la perte de cet esprit de justice, d'équité et

(1) Prov., XIV, 34.

(2) *Ibid.*

d'honnêteté,
divers et les
Si, dans m
pastorale, no
peler ces gra
pénible spect
nombreux le c
notre société
damental lui
aux pratiques
notre peuple,
sphères où ne
rayonnement

Nous ne vou
envers nos com
et la portée de
Dieu merci, no
sociale des hom
pratiquent, san
devoirs de bon
des ouvriers la
perverses et au
me. Nous avon
teurs, attentifs à
droits de leurs
complissant avec
leur labeur de
publics pénétrés
appliqués à la l
propres intérêts
général.

Toutefois, nous
et consolant des